



Convention de participation Risque Prévoyance [2023 – 2028] Support de présentation Réunions d'information Employeurs

- Qui sont AlterNative Courtage & TERRITORIA Mutuelle ?
- Quelles sont les grandes lignes de la Convention Prévoyance ?
- Quelles sont les conditions obtenues par les 4 CDG ?
- Quels sont les services associés à la convention?
- Comment ma Collectivité / mon Etablissement adhère à la Convention Prévoyance ?
- Comment mes Agents sont-ils ensuite informés ?
- Quelles sont les modalités d'adhésions pour mes Agents ?
- La gestion de la convention
- Qui contacter chez AlterNative Courtage ?

Qui sont AlterNative Courtage et Territoria Mutuelle ?

Qui est AlterNative Courtage ?

- Une spécialité **La protection sociale sur le secteur Public et Parapublic**
- Une équipe **12 spécialistes expérimentés**
- Trois couvertures **Complémentaire Prévoyance
Complémentaire Santé
Assurance statutaire**
- Prés de **800 employeurs**
- **11 CDG** clients en PSC
- La protection sociale au quotidien de **80 000 agents**

Entreprise indépendante de courtage en assurance, implantée à Bourges (18)

L'interlocuteur privilégié des CDG/des Employeurs sur toute la durée de la convention

- La coordination du démarrage
- L'information/le conseil objectif
- Le pilotage/suivi technique

Qui est Territoria Mutuelle ?



- **1^{er} opérateur** sur les conventions de participation, suite au décret 2011-1474
- La **mutuelle 'Fonction Publique Territoriale'** du groupe AESIO, 2^e groupe mutualiste français
- **Plus de 2 000 contrats collectifs & 150 000 agents protégés**
- Une équipe de 125 collaborateurs, **accessibles et efficaces**
- La **gestion complète** de la convention de participation (adhésion, cotisations et prestations)

L'assurance du risque Prévoyance
-
La gestion complète du contrat
(adhésion, cotisations, indemnisations)
-
Le pilotage/suivi technique

Les grandes lignes de la Convention Prévoyance

Généralités

- Le strict **respect des dispositions législatives et réglementaires** liées à la PSC
- Une **mutualisation** d'avantage **renforcée** au profit de plus de 800 Employeurs répartis sur les 4 Départements
- Une prise d'effet au **1^{er} Janvier 2023**
- Une durée de **6 ans** (+ prorogation possible pour une 7^{ème} année)
- Des **tarifs garantis pendant 3 ans** et des **évolutions** éventuelles **plafonnées** les années suivantes

Les + pour ma Collectivité/ mon Etablissement

- L'opportunité de **mettre en place ou renforcer l'accompagnement social** de mes Agents (en tant qu'Employeur, je suis acteur et réellement au centre de la démarche)
- La garantie de **l'homogénéité de la protection** minimale de mes agents
- L'opportunité immédiate de **m'inscrire dans le cadre** qui s'imposera inévitablement à tous au **1^{er} janvier 2025 pour la Prévoyance**
- L'assurance d'être **justement accompagné** par AlterNative Courtage dans le cadre de la mise en place de la Convention Prévoyance (et de son suivi sur sa durée)
- Pas d'engagement sur un nombre minimum d'Agents adhérents
- L'assurance de proposer à mes Agents des **garanties protectrices** & à des **conditions tarifaires compétitives**

Les conditions obtenues par le groupement des 4 CDG

L'approche tarifaire (1/2)

- Des taux de cotisations déclinés selon 3 tranches d'effectifs :
 - ❖ Mon effectif est inférieur à 50 agents
 - ❖ Mon effectif est compris entre 50 et 350 agents
 - ❖ Mon effectif est supérieur à 350 agents
- Un maintien de taux d'a minima 3 ans
- Un encadrement des hausses tarifaires éventuelles au-delà selon les modalités suivantes :

Seuil de déclenchement éventuel	Plafond selon la situation
P/C < 100 %	0 %
P/C < 110 %	5 %
P/C < 120 %	8 %
P/C > 120 %	10 %

L'approche tarifaire (2/2)

GARANTIES			Assiette de cotisations TIB + NBI + RIB		
Prestations	Nature	Plafonds d'indemnisation sur la base des éléments de rémunération NETS à l'exception du Décès	Taux de cotisation TTC		
Garanties de base OBLIGATOIRES (socle commun à tous les Agents)			Moins de 50 agents	Entre 50 et 350 agents	Plus de 350 agents
Incapacité de travail	Indemnités journalières	90 % TIN + NBIN + 40 % RIN en CMO & CLM / CLD indépendamment du RI versé par l'employeur	0,77 %	0,93 %	1,14 %
Invalidité permanente	Rente mensuelle	90 % TIN + NBIN + RIN (ou proratisation selon le taux d'invalidité)	0,53 %	0,56 %	0,58 %
TOTAL			1,30 %	1,49 %	1,72 %
Garanties complémentaires OPTIONNELLES (au choix de l'Agent)			Moins de 50 agents	Entre 50 et 350 agents	Plus de 350 agents
Renfort Incapacité de travail	Indemnités journalières	95 % TIN + NBIN + 45 % RIN en CMO & CLM / CLD indépendamment du RI versé par l'employeur	+ 0,09 %	+ 0,11 %	+ 0,13 %
Perte de retraite suite à invalidité	Capital	50 % du PMSS par année d'invalidité	+ 0,20 %	+ 0,17 %	+ 0,16 %
Décès toutes causes et PTIA	Capital	100 % TIB + NBIB + RIB	+ 0,44 %	+ 0,42 %	+ 0,40 %

Quels sont les services
associés à la convention ?

Les services à disposition de mes agents

- Assistance vie quotidienne
 - Aide ménagère,
 - Présence d'un proche,
 - Livraison de médicaments,
 - Portage de repas,
 - Garde d'enfants....
- Ecoute sociale
 - Soutien psychologique,
 - Conseil & orientation vers les organismes de droits communs...
- Commission de secours (secours exceptionnel au adhérents : difficultés financières, maladie, décès...)

Comment ma Collectivité / mon Etablissement adhère à la Convention Prévoyance ?

Mon adhésion en tant qu'employeur (1/2)

J'AI FOURNI MES STATISTIQUES D'ABSENTÉISME À MON CDG
PENDANT LA CONSULTATION & L'AVIS DU CT À ÉTÉ RENDU



NB : Prise d'effet de l'adhésion Employeur : au plus tôt 1^{er} janvier 2023 ; adhésion possible en cours d'année (1^{er} jour du mois)

Mon adhésion en tant qu'employeur (2/2)

JE N'AI PAS FOURNI MES STATISTIQUES D'ABSENTÉISME À MON CDG PENDANT LA CONSULTATION



Comment mes Agents
sont-ils ensuite informés ?

Une présence forte d'AlterNative Courtage

- En fonction des modalités de communication souhaitées ma Collectivité / mon Etablissement, plusieurs options possibles :
 - ❖ Réunions d'information collectives (durée : 1h et multi sites et multi employeurs)
 - ❖ Permanences d'information et de conseil (rendez-vous individuels)
 - ❖ Visioconférences
- Et en complément, pour toute question sur le dispositif :
 - ❖ Un numéro de téléphone dédié (pas de serveur vocal)
 - ❖ Un mail dédié (réponse sous 48 h max)

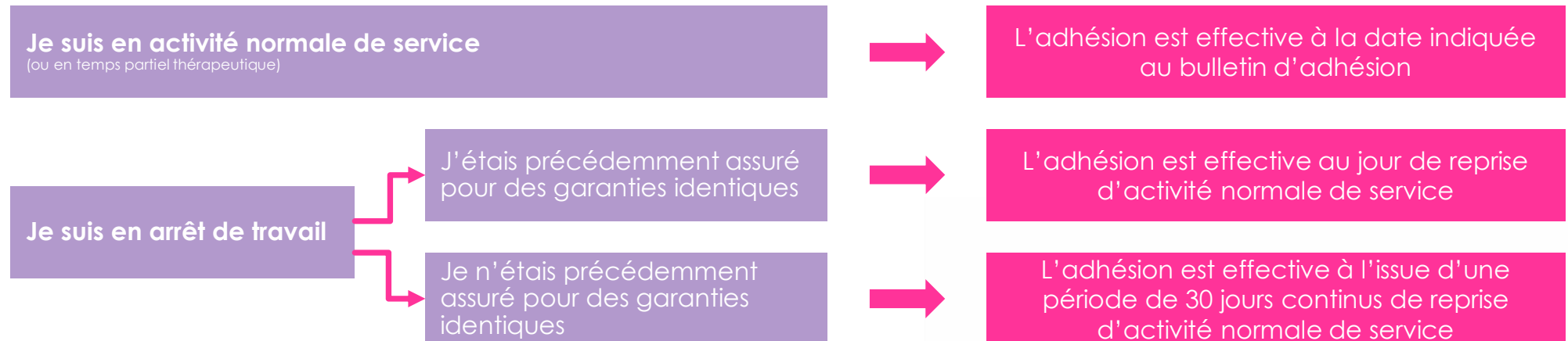
Quelles sont les modalités
d'adhésion pour mes
Agents ?

L'adhésion de mes Agents (1/3)

Adhésion
SANS
Questionnaire
Médical

Pour les agents présents à l'effectif au 1^{er} janvier 2023 :

- Et demandant leur adhésion avec une prise d'effet au plus tard en décembre 2023 :



- Et demandant leur adhésion ou l'ajout d'options avec une prise d'effet au-delà de décembre 2023 :



Application d'un délai de stage de 12 mois



C'est-à-dire :

**« je règle mes cotisations pendant 12 mois
mais ne commence à être couvert qu'à l'issue de ces 12 mois »**
(sauf pour la garantie Décès - PTIA)

L'adhésion de mes Agents (2/3)

Nous attirons votre attention sur les délais de résiliation qui peuvent s'imposer aux Agents qui souhaiteraient rejoindre ce nouveau dispositif alors qu'ils sont éventuellement engagés sur un contrat individuel.



Nous vous encourageons donc vivement à communiquer dès maintenant au sein de votre Collectivité/Etablissement afin d'encourager les Agents concernés à faire les démarches de résiliation individuelle dans le préavis de 2 mois imparti, c'est-à-dire avant le 31 octobre 2022 (échéance généralement imposée sur les contrats individuels).

L'adhésion de mes Agents (3/3)

- Avec le **Bulletin d'Adhésion « papier »** :

- ❖ Mon Agent remplit, signe et renvoie son bulletin à TERRITORIA Mutuelle

Enregistrement du bulletin par TERRITORIA Mutuelle puis :

- ❖ Mon Agent reçoit immédiatement un SMS de confirmation d'adhésion,
- ❖ Mon Agent reçoit sous quelques jours son certificat d'adhésion détaillant les garanties souscrites.

- Avec le **Bulletin d'Adhésion « dématérialisé »** (simulation tarifaire préalable) :

- ❖ Mon Agent remplit en ligne son bulletin et le signe électroniquement (code sms)

Enregistrement du bulletin par TERRITORIA Mutuelle puis :

Mon Agent reçoit immédiatement son certificat d'adhésion détaillant les garanties souscrites.

La gestion de la convention

La gestion de la convention

GESTION DES COTISATIONS

(mode de fonctionnement retenu dans le cadre de la consultation du groupement des CDG 18, 28, 36 et 41 pour l'ensemble des agents)

Règlement des cotisations par précompte sur le salaire de mes agents [OPTION A PRIVILÉGIÉE]

Je m'engage à prélever les cotisations dues sur les salaires des agents et à les reverser à l'organisme assureur à réception des appels de cotisation.

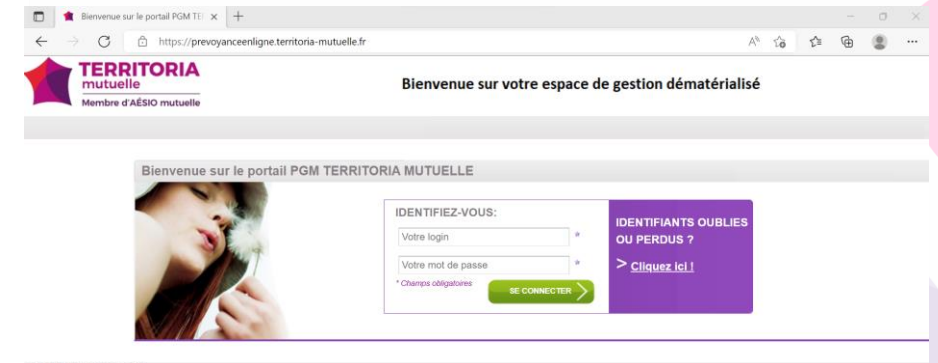
Règlement des cotisations par prélèvement direct sur le compte bancaire de mes agents

Je m'engage à verser la participation aux agents adhérents. L'organisme assureur prélèvera directement la cotisation globale sur leur compte bancaire.

L'accès au Portail Employeur TERRITORIA Mutuelle pour :

- Visualiser les adhésions des agents
- Récupérer les fichiers de précompte sur salaire
- Ouvrir un dossier de demande d'indemnisation
- Suivre les indemnisations en cours

Sessions de présentation
aux employeurs adhérents
prévues en décembre



Qui contacter chez AlterNative Courtage?

Pour finir ...

Mes contacts auprès
d'AlterNative Courtage

Patricia PARÉ, Cédric TUIZAT
et l'équipe AlterNative Courtage

VieDuContrat@alternative-courtage.fr

09 72 22 57 81 *Appel non surtaxé*



**Merci
de votre attention**